

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
05/07/2023

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 05
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

==--==

**Demande d'admission
en non-valeur Produits
irrecouvrables Année
2023 Budget Principal**

==--==

En l'an deux mille vingt-trois et le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale,
M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José adjoint,
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à M. ANGULO José adjoint,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Vu les états de taxes et produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de CERET le 12 juin 2023 pour la Commune de CERET,

Considérant que les titres côtés ou produits portés sur les états n'ont pu être recouvrés,

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres ou produits conformes aux pièces portées sur le document établi par Monsieur le Comptable Public, à savoir :

Budget	montant net (pas de TVA)	Numéro de la liste concernée	article budgétaire
Budget Principal Communal (M14)	3 914,60 €	N° 5935930112	6541
	1 362,50 €	N° 5935730112	6542
TOTAL	5 277,10 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

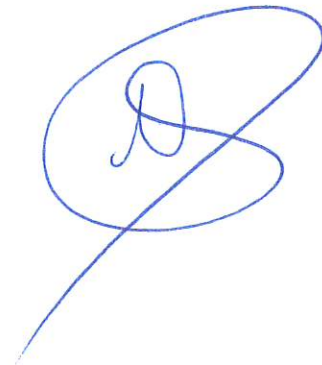
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres ou produits conformes aux pièces portées sur le document établi par Monsieur le Comptable Public tels qu'énoncés dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice – chapitre 65,

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces états,
- **DIT** qu'ampliation de cet acte sera transmis au comptable public de la Commune.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a long, sweeping horizontal stroke that loops back under the initial.

Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son
auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de
Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.